

PROVINCE DE QUÉBEC
ÉCOLE SECONDAIRE LE TANDEM
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire Le tandem, tenue le mardi 24 septembre 2024 à 18 h 30, au local 219 de ladite école située au 20, rue de l'Ermitage, Victoriaville et à laquelle sont présents :

<i>Parents</i>	:	Mesdames	Mélanie Champoux Jessica Desaulniers Ève Champagne
	:	Monsieur	Sébastien Rheault
<i>Parents substitut</i>	:	Madame	Mélanie Croteau
<i>Communauté</i>	:	Monsieur	Loïc Nadeau
<i>Personnel enseignant</i>	:	Madame	Audrey Lamontagne
	:	Monsieur	Jean-Nicolas Blais
<i>Personnel professionnel</i>	:	Madame	Josiane Guillemette
<i>Personnel de soutien</i>	:		Vacant
<i>Élèves</i>	:	Mesdames	Éléonore Leblond Marie-Noël Trépanier
<i>Directeur</i>	:	Monsieur	Hugo Brissette
<i>Directrice adjointe</i>	:	Madame	Marie-Pier Boucher
<i>Sont absents :</i>	:	Mesdames	Stéphanie Boisvert Camille Grenier Evelyne Chalifoux Julie Côté
	:	Monsieur	Éli Prud'homme Paquin

1,00 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Hugo Brissette en remplacement de la présidente madame Stéphanie Boisvert, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil d'établissement à 18 h 32.

1,01 PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune

1,02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
CE10-220-2409

Monsieur Sébastien Rheault propose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Unanimement résolu ADOPTÉ

1,03 CE10-221-2409	<u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2024</u> ATTENDU QUE le directeur de l'école a fait parvenir à tous les membres du conseil d'établissement dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire Le tandem tenue le 18 juin 2024; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Éve Champagne que conformément aux dispositions de l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, la directrice de l'école soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit adopté tel quel. Unanimement résolu ADOPTÉ								
1,04	<u>SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUIN 2024.</u> Aucun suivi.								
2,00	<u>ÉLECTIONS</u>								
2,01	<u>NOMINATION DES OFFICIERS D'ÉLECTION</u> Pour débiter l'assemblée, il est proposé par madame Mélanie Croteau et unanimement résolu : <table><tr><td>QUE Monsieur Hugo Brissette</td><td>soit nommé président d'élection;</td></tr><tr><td>QUE Monsieur Jean-Nicolas Blais</td><td>soit nommé secrétaire d'élection;</td></tr><tr><td>QUE Madame Marie-Pier Boucher</td><td>soit nommé scrutatateur;</td></tr><tr><td>QUE Monsieur Loïc Nadeau</td><td>soit nommé scrutatateur.</td></tr></table>	QUE Monsieur Hugo Brissette	soit nommé président d'élection;	QUE Monsieur Jean-Nicolas Blais	soit nommé secrétaire d'élection;	QUE Madame Marie-Pier Boucher	soit nommé scrutatateur;	QUE Monsieur Loïc Nadeau	soit nommé scrutatateur.
QUE Monsieur Hugo Brissette	soit nommé président d'élection;								
QUE Monsieur Jean-Nicolas Blais	soit nommé secrétaire d'élection;								
QUE Madame Marie-Pier Boucher	soit nommé scrutatateur;								
QUE Monsieur Loïc Nadeau	soit nommé scrutatateur.								
2,02	<u>RÈGLES DE PROCÉDURE D'ÉLECTION</u> La lecture des règles de procédure d'élection est faite par monsieur Hugo Brissette.								
2,03 CE10-222-2409	<u>ÉLECTION À LA PRÉSIDENTENCE</u> ATTENDU QUE l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique établit que le conseil d'établissement choisit son (sa) président (e); Madame Stéphanie Boisvert se propose pour un mandat d'un an au poste de présidente. Madame Audrey Lamontagne appuie la proposition. Unanimement résolu ADOPTÉ								
2,04 CE10-223-2409	<u>ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTENCE</u> ATTENDU QUE l'article 60 de la Loi sur l'instruction publique établit que le conseil d'établissement désigne, parmi ses membres éligibles au poste de vice-président, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de ce dernier en cas d'absence ou d'empêchement du président; Monsieur Sébastien Rheault se propose au poste de vice-président(e). Madame Josiane Guillemette appuie la proposition. Unanimement résolu ADOPTÉ								

PROVINCE DE QUÉBEC
ÉCOLE SECONDAIRE LE TANDEM
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

- 2,05
CE10-224-2409 NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE
- Madame Ève Champagne se propose au poste de secrétaire. Monsieur Jean-Nicolas Blais appuie la proposition.
- Unanimentement résolu ADOPTÉ
- 2,06 NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ
- Monsieur Loïc Nadeau s'est présentée à titre de représentant de la communauté.
- 3,00
CE10-225-2409 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE
- Monsieur Hugo Brissette propose aux membres de prendre connaissance des documents et le point sera remis au prochain conseil d'établissement.
- 4,00
CE10-226-2409 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
- ATTENDU que l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique oblige le conseil d'établissement à fixer la date, l'heure et le lieu de ses séances;
- ATTENDU que le conseil d'établissement doit tenir au minimum cinq (5) séances par année scolaire;
- ATTENDU que le conseil d'établissement doit informer les parents et les membres du personnel de l'école de la date, de l'heure et du lieu de ses séances;
- IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par madame Josiane Guillemette appuyée par madame Mélanie Champoux :
- 1- QUE les séances ordinaires du conseil d'établissement de l'école secondaire Le tandem se tiennent à 18 h30, au local 219 de l'école secondaire Le tandem située au 20, rue de l'Ermitage, à Victoriaville, aux dates mentionnées ci-dessous :
 - 24 septembre 2024
 - 29 octobre 2024
 - 26 novembre 2024
 - 17 décembre 2024
 - 28 janvier 2025
 - 25 février 2025
 - 25 mars 2025
 - 29 avril 2025
 - 20 mai 2025
 - 17 juin 2025
 - 2- QUE la levée de la séance se fasse au plus tard à 21 heures;
 - 3- QU'au cours des mois de juillet et août, il n'y ait pas de séance ordinaire.
- Unanimentement résolu ADOPTÉ
- 5,00 DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS
- Monsieur Hugo Brissette présente le document et en explique le contenu.

6,00 CE10-227-2409	<u>BUDGET ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2024-2025</u> Le budget n'étant pas encore décentralisé, il est reporté au prochain conseil d'établissement.
6,01	<u>RÉCLAMATION POUR FRAIS</u> Monsieur Hugo Brissette présente le document à utiliser pour réclamer des frais de déplacement lors des séances.
7,00 CE10-228-2409	<u>APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DU CALENDRIER DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES</u> ATTENDU QUE des activités éducatives en lien avec les programmes d'études ou le système disciplinaire de l'école sont planifiées par les enseignantes et enseignants; ATTENDU QUE l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique stipule que c'est le conseil d'établissement qui doit approuver la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrées ou de sorties quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur de l'école; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sébastien Rheault que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives. Monsieur Loïc Nadeau appuie la proposition.
7,01	<u>ACTIVITÉS</u> Activité sorties éducatives arts visuels Activité conférence sur l'entomophagie science Activité Musée national des beaux-arts Activité cinéma galaxy classe incomparable et serviable Activité Casse-noisette carré 150 classe incomparable et serviable Activité fromagerie Victoria classe incomparable et serviable Activité voyage Paris-Barcelone Activité voyage Boston Activité Sortie fin d'année Montréal -Centre des sciences + IMAX Activité voyage Toronto-Niagara Activité Mont-Ham Activité Quilles Activité Athletx Activité Vision Activité Games -Centre sciences -Alouettes
7,02 CE10-229-2409	<u>DÉLÉGATION DES POUVOIRS</u> Tel que stipulé dans les règles de régie interne du conseil d'établissement, ce dernier accorde une délégation de pouvoir à la direction dans l'acceptation des activités de l'école qui ne pourront pas être présentées au conseil d'établissement dans les délais. La direction devra consulter le président et en rendre compte lors de la séance suivante. EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Croteau que le conseil d'établissement accorde une délégation de pouvoir quant à l'acceptation des activités de l'école par la direction. Madame Jessica Desaulniers appuie la proposition. Unanimement résolu

ADOPTÉ

8,00 RAPPORT DU DIRECTEUR D'ÉCOLE

8,01 TOURNÉES DES ÉCOLES PRIMAIRES ET PORTES OUVERTES

La tournée des écoles primaires se déroulera du début octobre et les portes ouvertes le 13 novembre 2024.

8,02 RÉNOVATIONS ET CONSTRUCTIONS

Monsieur Hugo Brissette nous donne les détails sur les rénovations.

8,03 RAPPORT DU PLAN DE LUTTE

Les statistiques ne sont pas encore disponibles. L'adoption est reportée au prochain conseil d'établissement.

8,04 UNIFORMES

Monsieur Hugo Brissette nous parle de trois documents disponibles sur le sujet dans le TEAMS et invite les membres à en prendre connaissance.

8,05 RAPPORT ANNUEL

Monsieur Hugo Brissette mentionne qu'il manque le mot de la présidente dans le rapport annuel. La version finale sera disponible à la prochaine rencontre.

9,00 RAPPORT DES ÉLÈVES

Éléonore Leblond et Marie-Noël Trépanier présentent les activités étudiantes s'étant déroulées depuis le début de l'année scolaire.

- Retour des déjeuners
- Culturel : Tapis rouge d'entrée, inscriptions pour code QR (Taux record), maison hantée(grande place) animation engagement communautaire, brigade culinaire, big band, théâtre, impro, élections conseil étudiant, photos.

10,00 RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Considérant que la première rencontre aura lieu ultérieurement, monsieur Sébastien Rheault nous fera un rapport de la prochaine rencontre.

11,00 CORRESPONDANCE

11,01 Aider son enfant (Voir dans le teams pour la correspondance)

12,00 AUTRES SUJETS

12.01 Question sur la variété à la cafétéria, alternatives végétariennes et autres.

13,00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 13 , monsieur Sébastien Rheault déclare levée la séance ordinaire du conseil d'établissement, appuyé par madame Audrey Lamontagne.

Stéphanie Boisvert, présidente

Hugo Brissette, directeur